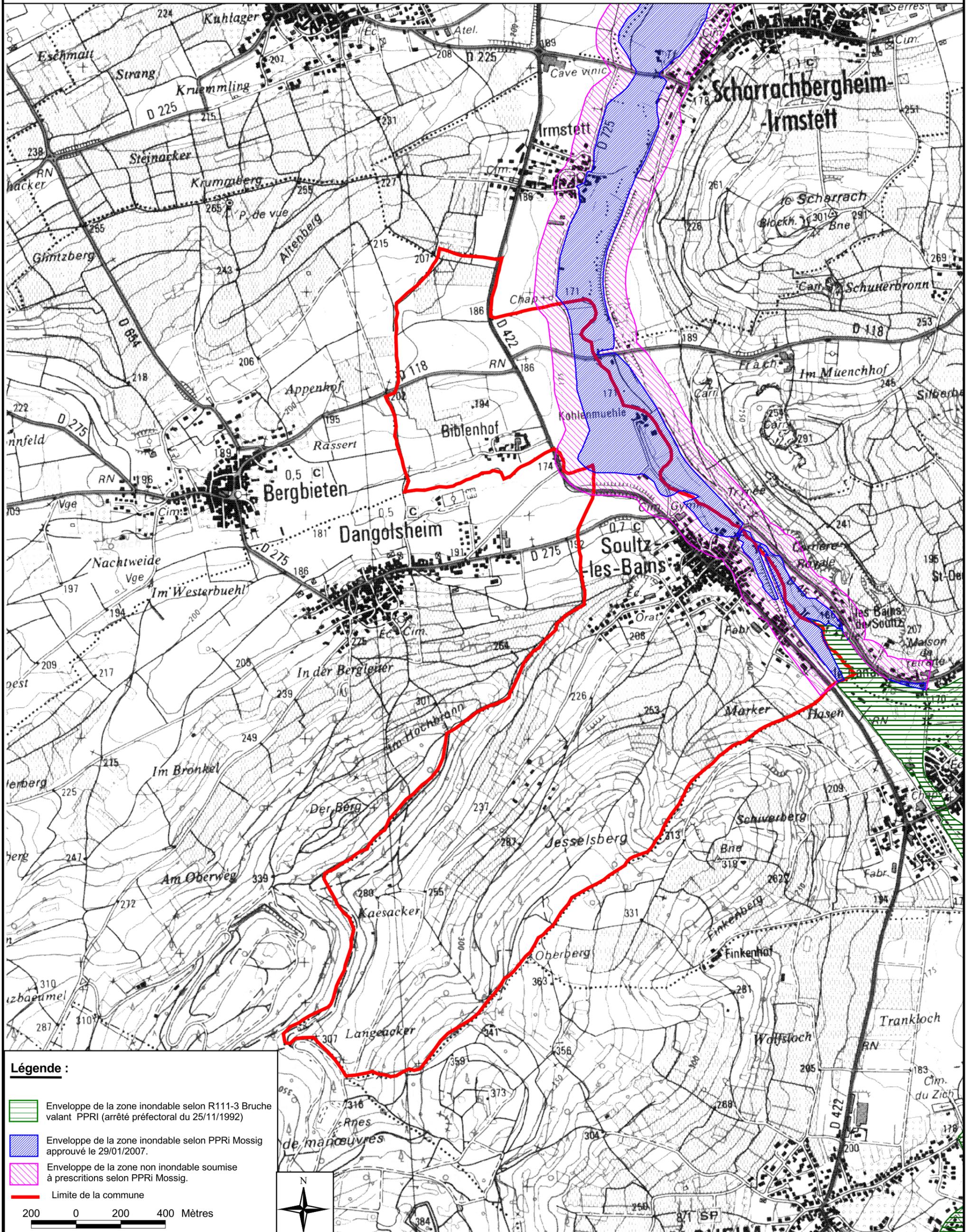




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU BAS-RHIN

Annexe cartographique à l'arrêté préfectoral du 03/02/2006 modifié par l'arrêté préfectoral du 20/04/2007
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques
naturels et technologiques majeurs sur la commune de SOULTZ LES BAINS.



Légende :

-  Enveloppe de la zone inondable selon R111-3 Bruché valant PPRI (arrêté préfectoral du 25/11/1992)
-  Enveloppe de la zone inondable selon PPRi Mossig approuvé le 29/01/2007.
-  Enveloppe de la zone non inondable soumise à prescriptions selon PPRi Mossig.
-  Limite de la commune

200 0 200 400 Mètres

